CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé



Edité le: 09/06/2023

Rapport d'analyse Page 1 / 2

C.C. Lodévois et Larzac

Service Eau Rivière Assainissement

Espace Marie Christine BOUSQUET

1 place Francis Morand 34700 **LODEVE**

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) sont identifiés par (**).

Identification dossier: LSE23-83624

Analyse demandée par : ARS DT DE L'HERAULT Identification échantillon : LSE2306-28401-1

N° Analyse: N° Prélèvement: 00297959 00299233

Nature: Eau de distribution

Code PSV: 0000001524 Point de Surveillance : CENTRE SAINT MAURICE

Localisation exacte : HABITATION, Rob cuisine, 23 place de l'Ormeau

Dept et commune : 34 SAINT-MAURICE-NAVACELLES

Y: 3,5179602000 Coordonnées GPS du point (x,y) **X**: 43,8467750000

UGE: 2087 - CC. LODEVOIS ET LARZAC Type d'eau : T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Type de visite : Π2 Type Analyse: D2.CP Motif du prélèvement : CP

Nom de l'exploitant : COM. COMMUNES LODEVOIS ET LARZAC

1 PLACE FRANCIS MORAND

34700 LODEVE

Nom de l'installation : LL-PLATEAU DU LARZAC Type: UDI Code: 001251

Prélèvement : Prélevé le 07/06/2023 à 15h27 Réception au laboratoire le 07/06/2023 à 17h35

Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / BERGEON Pauline

Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation

Conditions de prélèvements : INF

Flaconnage CARSO-LSEHL

Traitement: **CHLORE**

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 07/06/2023 à 17h35

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de RAC COFRA COFRA COFRA COFRA COFFA

.../...

CARSO-LSEHL

Rapport d'analyse Page 2 / 2

Edité le: 09/06/2023

Identification échantillon : LSE2306-28401-1 Destinataire : C.C. Lodévois et Larzac

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	1
Mesures sur le terrain									
Température de l'eau	11D2-CP	19.5	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3	0		25	#
pH sur le terrain	11D2-CP	7.8	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	1.0		6.5 9	#
Chlore libre sur le terrain	11D2-CP	0.11	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03			#
Chlore total sur le terrain	11D2-CP	0.18	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03			#
Bioxyde de chlore avant dégazage	11D2-CP	N.M.	mg/I CIO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013	0.05			
Bioxyde de chlore après dégazage	11D2-CP	N.M.	mg/I CLO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013	0.05			
Durée de dégazage	11D2-CP	N.M.	min	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013				
Analyses physicochimiques <i>Métaux</i>									
Nickel total au 1er jet	11D2-CP	< 5	μg/l Ni	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	5	20		#
Plomb total au 1er jet	11D2-CP	< 2	μg/l Pb	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	2	10		#
Cuivre total au 1er jet	11D2-CP	0.025	mg/l Cu	ICP/MS après acidification et décantation	NF EN ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	0.010	2.0	1.0	#

11D2-CP

ANALYSE (D2.CP) D2 CU NI PB (ARS11-2020)

Eau respectant les limites et références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres analysés.

Limites de Qualité : Les limites de qualité sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

1/iberty

Afin de maintenir l'accréditation, le laboratoire peut s'appuyer de manière exceptionnelle sur une étude de stabilité interne pour certains paramètres.

Fabienne LIBERT Valideur technique